



**La Confédération Générale du Travail**

*« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »*

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1359 du 24 août 2010**

### Sommaire

**Tous mobilisé le 7 septembre !**

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Préavis de grève fédéral pour le 7 septembre 2010	3-4
4. Tract fédéral : Le 7 septembre tou(te)s en grève et dans la rue !	5-6
5. Pénibilité : Non au recul social !	7-8
6. Affiche fédérale pour le 7 septembre 2010	9
7. Lettre du Directeur de Cabinet concernant V.N.F	10-11
8. Compte rendu de l'audience au Cabinet sur l'évolution domaniale des phares	12-15
9. Relevé de décisions du Collectif fédéral Mer	16-20
10. Courrier fédéral au DRIEA concernant les élections des CTP du 19 octobre 2010	21
11. Appel de la FSESP pour le 29 septembre à Bruxelles	22



## AGENDA

### Mercredi 25 août 2010:

Secrétariat fédéral

### Mercredi 25 août 2010 :

Réunion UGFF sur les élections dans les DDI

### Mardi 31 août 2010 :

CCHS du MEEDDM

### Mardi 31 août 2010 :

Bureau de l'UGFF

### Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2010 :

Secrétariat fédéral

### Jeudi 2 septembre 2010 :

Groupe d'échanges du MEEDDM

### Jeudi 3 septembre 2010 :

CGT/DRI sur l'évolution des CETE

### Mardi 7 septembre 2010 :

Journée de grèves et de manifestations

### Mardi 7 septembre 2010 :

Date limite de dépôt des candidatures pour les élections des CTP des DDI et des CAP dessinateurs, des adjoints administratifs et des IPEF à 16 h 00

### Jeudi 9 septembre 2010 :

Réunion du collectif fédéral RST

### Vendredi 10 septembre 2010 :

OS / DRI du MEEDDM sur évolution des CETE

### Mardi 14 et Mercredi 15 septembre 2010 :

Commission exécutive fédérale

### Jeudi 16 septembre 2010 :

Groupe d'échanges du MEEDDM

### Jeudi 16 septembre 2010 :

OS/MEEDDM sur le contrat de performance de VNFF

### Jeudi 16 septembre 2010 :

Commission Exécutive de l'UGFF

### Mardi 21 septembre 2010 :

CCAS du MEEDDM

### Mardi 21 septembre 2010 :

OS / DRI du MEEDDM sur évolution des CETE

### Mercredi 22 septembre 2010 :

Secrétariat fédéral

### Jeudi 29 septembre 2010 :

OS/MEEDDM comité de suivi ARTT

### Mardi 28 septembre 2010 :

Bureau de l'UGFF

### Mercredi 29 septembre 2010 :

Journée de mobilisation européenne



## INFOS BREVES

### 29 septembre 2010 Enro-manifestation à Bruxelles

**La Commission exécutive fédérale a décidé d'appeler l'ensemble des militants, et en priorité ceux des départements proches de Bruxelles, à participer massivement à l'Euro-manifestation du 29 septembre.**

**Il a été décidé que l'ensemble des membres de la Commission exécutive fédérale s'y rendraient également.**



### Travail du dimanche La loi Mallié, un an après !

Le 10 août 2009, la loi Mallié sur l'extension du travail dominical était votée dans une cacophonie totale en méprisant une large majorité de la population, des salariés opposés à une nouvelle dérèglementation du travail. n an après l'application de cette loi, qu'en est-il ? n prétextant la modernité, la loi Mallié n'a fait qu'aggraver les inégalités entre les salariés en créant des zones où les compensations sont différentes pour une même dérogation. L loi n'a eu pour objet que de légaliser des situations jusqu'alors hors la loi pour répondre aux grandes enseignes, seules à vouloir ouvrir leurs portes tous les jours de la semaine.



### Rentrée scolaire 2010 Les moyens ne sont pas au rendez-vous pour les familles et leurs enfants

Une fois de plus une polémique stérile et dégradante a été lancée au sujet de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), à propos de son versement en espèces ou en bons d'achat. La CGT tient à rappeler que l'ARS comme toutes les prestations familiales sont un droit garanti par le code de la Sécurité sociale et non une aumône octroyée aux familles. Autre considération constitutionnelle est la gratuité effective de l'école qui n'est pas respectée.



### Inégalités de salaires Les femmes toujours soupçonnées et pénalisées

Qu'elles aient ou pas interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants, les femmes gagnent en moyenne 17% de moins que les hommes. Un écart d'autant plus injuste que dans la tranche d'âge 39-49 ans qui a fait l'objet d'une étude de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques et de l'Institut national d'Etudes démographiques, les femmes sont en moyenne plus diplômées que les hommes.

**Suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Monsieur Jean-Louis Borloo  
Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et de la mer.  
Hôtel de Roquelaure  
246 Bd Saint Germain  
75007 PARIS

Montreuil, le 10 août 2010

### **Objet : Préavis de grève pour le 7 septembre 2010**

Monsieur le Ministre d'Etat,

Dans la continuité des mobilisations du 27 mai et du 24 juin derniers, qui ont rassemblé plusieurs millions de personnes, l'ensemble des organisations syndicales appelle les salariés du public et du privé et les retraités à une nouvelle journée d'action le 7 septembre 2010 pour la défense de l'emploi, des salaires et des retraites.

Dans ce cadre, notre organisation syndicale appelle les personnels du MEEDDM à participer activement à cette journée de grève et à manifester en particulier pour :

- Privé et public, le droit à la retraite à 60 ans, avec une pension à 75 % du salaire pour une carrière complète, avec une prise en compte statutaire de la pénibilité et aucune pension inférieure à 1600 €.
- Le maintien et l'amélioration du code des pensions et de toutes ses dispositions avec calcul de la pension sur les 6 derniers mois.
- Remettre en cause la décision gouvernementale de gel des salaires dans la Fonction publique pour l'année 2011 voire au-delà. Si cela se confirmait, l'absence d'augmentation salariale d'ici 2013 représenterait 8 % de perte supplémentaire de pouvoir d'achat pour les agents de la Fonction publique. Aussi, nous revendiquons une forte revalorisation des salaires, avec des mesures applicables d'urgence, assise sur la valeur du point d'indice.
- Une véritable reconstruction de la grille indiciaire unique améliorant la prise en compte des qualifications et permettant une amélioration significative des carrières.

- Un arrêt immédiat des suppressions d'emplois (plus 100 000 emplois ont disparu en 3 ans) et une réelle estimation des besoins en emplois qualifiés, un plan de titularisation des non-titulaires et un encadrement strict du recours au contrat.

- L'arrêt des dispositifs de réorganisation territoriale de l'Etat, des délocalisations et des fermetures des services de proximité, avec, en corollaire, la mise en place d'une véritable négociation sur les missions de la Fonction publique et les moyens pour les remplir au mieux des intérêts de toute la population.

-L'abrogation de la loi dite « *de mobilité et des parcours professionnels* ».

Pour s'inscrire dans cette journée d'action unitaire et interprofessionnelle, notre organisation syndicale appelle les personnels du ministère à faire grève ce jour là et à manifester.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du **7 septembre 2010**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels du MEEDDM.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général



Jean Marie RECH



**La rentrée sociale sera brûlante !**

# Le 7 septembre, tou(te)s en grève et dans la rue !

**Le gouvernement et le patronat ont la ferme volonté de faire payer la réforme des retraites aux seuls salariés et retraités : report de l'âge légal à 62 ans ; recul de 65 à 67 ans de l'âge ouvrant droit au taux plein ; allongement à 41,5 ans de la durée de cotisation ; maintien de la décote ; attaque contre la catégorie active dans la Fonction publique, balayant d'un revers de main la reconnaissance de la pénibilité ; remise en cause de tous les droits à départ anticipé.**

**Si elle est appliquée, il s'agira d'une des réformes les plus dures menées en Europe.**

Totalement injuste, ce projet fait reposer 85% de l'effort financier sur les seuls salariés.

Les différentes mesures de recul de l'âge de départ conduiront à ce que d'ici 2016, un million d'emplois ne soient plus disponibles pour les jeunes arrivant sur le marché du travail. Auxquels s'ajouteront les 300 000 emplois supprimés par le gouvernement dans la Fonction publique d'ici 2012 !

Comment peut-on demander aux salariés de travailler plus long-temps alors que les jeunes subissent un taux de chômage de 20% et que 2 salariés sur 3 n'ont plus d'emploi à 60 ans ?

Comment peut-on durcir les règles de calcul des pensions et faire croire que les fonctionnaires seraient des privilégiés alors que la pension moyenne d'un agent territorial et hospitalier est de 1191€, la pension moyenne des régimes étant elle de 1288€ ?

Certes, celle des fonctionnaires civils de l'Etat est de 1748 euros mais avec une part de cadres (catégorie A) de 50% des effectifs trois fois plus importante que dans la population totale.

Comment peut-on imposer l'augmentation des cotisations retraite alors qu'un agent de la Fonction publique ne cotise que sur son régime de base, et que son collègue du privé cotise sur son régime de base et sur les régimes complémentaires qui englobent toute la rémunération ?

Dans le même temps, le gouvernement décrète le gel des salaires dans la Fonction publique pour la période 2011 - 2013. Si cela se confirmait l'absence d'augmentation salariale d'ici 2013 représenterait 8% de perte de pouvoir d'achat pour les agents de la Fonction publique.

## Les chiffres de la rentrée

**Moins 480 €**  
en catégorie C

**Moins 600 €**  
en catégorie B

**Moins 840 €**  
en catégorie A

Ce sera le montant moyen de la ponction opérée sur 10 ans sur nos fiches de paye du fait de l'augmentation du taux de la cotisation retraite dans la Fonction publique.

**Moins 16%**

D'après les prévisions d'inflation, ce sera, depuis 2000, la perte de pouvoir d'achat du point d'indice en 2013 si le gouvernement maintient le gel du point.

**POUR UN AUTRE  
PROJET**

Les solutions durables de financement de nos régimes de retraites se trouvent ailleurs que dans les poches des fonctionnaires et agents publics !

C'est clair, Sarkozy et Parisot programment la baisse des salaires et des pensions, une aggravation du chômage et une accélération de l'offensive contre les services publics et la Fonction publique !

### Ne les laissons pas faire !

Le 27 mai puis le 24 juin, des milliers d'agents du ministère de l'énergie, de l'énergie, du développement durable et de la mer étaient en grève

et dans la rue. Nous pouvons et devons amplifier ce rapport de force !

Les organisations syndicales dans leur ensemble refusent aujourd'hui le diktat du gouvernement et du Medef et elles appellent toutes à l'action.

**Le 7 septembre, tous ensemble, public-privé, soyons massivement en grève et dans la rue pour mettre en échec le gouvernement et exiger des choix de progrès social !**

## La CGT revendique :

- Pour tous, privé et public, le droit à la retraite à 60 ans, avec une pension à 75 % du salaire pour une carrière complète, avec une prise en compte statutaire de la pénibilité et aucune pension inférieure à 1600 €.
- Un financement mettant fortement à contribution les profits des entreprises et les hauts revenus.
- Des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice, permettant le rattrapage des pertes subies depuis des années.
- Un plan de titularisation et une limitation stricte du recours au non-titulariat.
- Le maintien et l'amélioration du code des pensions et de toutes ses dispositions avec calcul de la pension sur les 6 derniers mois.

## Les chiffres de la rentrée

**22,6 milliards d'€**

C'est le coût du projet de réforme des retraites pour les salariés.

**4,4 milliards d'€**

C'est le montant de la participation symbolique demandée par le gouvernement aux entreprises et hauts revenus pour les retraites.

**20 milliards**

C'est ce que rapporterait, en euros, la mise à contribution des revenus financiers des entreprises, s'ils étaient soumis à la cotisation retraite patronale.

C'est aussi, en dollars, le montant estimé de la fortune personnelle de Liliane Bettencourt !

**10 milliards d'€**

C'est selon la Cour des Comptes ce que peut rapporter pour les retraites la mise à contribution des revenus non soumis à cotisation (intéressement, stock options, participation,...).

Le 7 septembre, parce que nous pouvons gagner, **tou(te)s dans l'action !**

Bulletin de syndicalisation

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer  participer à une formation d'accueil

Nom - Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Service ou établissement : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Bulletin à remettre à un-e militant-e Cgt ou à retourner à :  
Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement - Case 543 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex.



AVEC

la  
cgt

équipement  
environnement

UNE AUTRE AMBITION POUR NOS RETRAITES

# PÉNIBILITÉ : NON AU RECUL SOCIAL!

Dans le projet de réforme des retraites, il n'y aurait plus de métier pénible ! Seule serait prise en compte le « degré d'usure » des travailleurs. Ceux qui auraient une incapacité physique de 20% reconnue par un médecin pourraient partir à 60 ans !

*C'est de la provocation !*

Pour l'immense majorité, l'espérance de vie diminuée par des conditions de travail dégradées ne serait plus compensée par un départ anticipé à la retraite. La CGT le refuse.

## **LA RECONNAISSANCE DE LA PENIBILITE AUJOURD'HUI QU'EST CE QUE C'EST ?**

Pour la CGT, la pénibilité ne doit pas se limiter à la reconnaissance d'une incapacité physique comme le prévoit le projet gouvernemental, c'est aussi l'usure, cumulée tout au long d'une carrière, liée à des conditions de travail particulières et qui se traduit par une diminution de l'espérance de vie.

### « Le Service Actif » :

#### Définition :

- Possibilité de faire valoir le droit à la retraite à partir de 55 ans (voir 50 ans pour certains fonctionnaires), l'âge légal de départ en retraite n'étant alors plus 60 ans mais 55 ans.

#### Conditions :

- Les agents dont la dangerosité et la pénibilité des missions sont avérées et mentionnés dans le décret 91-393.
- Pour faire valoir ce droit au départ anticipé, il faut avoir effectué au moins 15 ans de service effectif dans un corps classé dans la catégorie dite « active » (c'est-à-dire être mentionné dans le décret 91-393), le projet gouvernemental prévoit 17 ans en 2016 !

### La Bonification du « Service Actif » :

#### Définition :

- Bonification du temps effectif passé dans le « Service Actif » pour la liquidation de la pension,
- Aujourd'hui, certains fonctionnaires bénéficient de 20% de bonification : les militaires, fonctionnaires de police, ingénieurs du contrôle aérien, services pénitentiaires, sapeurs-pompiers professionnels, fonctionnaires des douanes.

## **POUR LES AGENTS DU M.E.E.D.D.M. et DES COLLECTIVITES**

Aujourd'hui, le corps des Personnels d'Exploitation et celui des Contrôleurs des Affaires Maritimes sont classés en « Service Actif », le corps des Contrôleurs des T.P.E. n'est pas classé en « Service Actif » mais pourrait l'être (ce corps est issu du reclassement des Conducteurs des T.P.E. qui bénéficiait du classement en catégorie active). Et au sein du MEEDDM et des collectivités d'autres corps devraient pouvoir bénéficier du « service actif ».

Les Personnels d'Exploitation et les Contrôleurs des Affaires Maritimes bénéficient du « Service Actif » mais pas de la bonification du temps passé en « Service actif ».

Les OPA quant à eux sont gérés par un décret de 1967 et un décret amiante qui leur permet un départ anticipé suivant certains critères (métiers et travaux).

De ce fait, leur pension reste calculée **sur la base de la durée réelle de cotisation**.

Depuis la réforme des retraites de 2003, ces agents subissent, avec la décote, une perte financière sur leur pension qui rend difficile financièrement un départ anticipé.

Les agents transférés dans les collectivités dans le cadre de la loi du 13 août 2004, ont conservé à titre individuel le «*Service Actif*», sous certaines conditions.

## **LA C.G.T. REVENDIQUE**

**Pour rétablir par des mesures d'équité, le droit à une vie après le travail :**

- ➔ **rendre possible le départ anticipé par la bonification de 25 % du temps passé en « *Service Actif* »** (Jean-Louis BORLOO, a écrit le 20 mai 2009 au 1<sup>er</sup> ministre pour la demander pour les personnels d'exploitation), y compris pour **les personnels d'exploitation transférés dans les collectivités locales** dans le cadre de la loi du 13 août 2004,
  - o L'effet rétroactif de la bonification,
  - o **Qu'elle s'applique dès le recrutement de l'agent et sans limite**, la disparition de la limitation à 5 ans du nombre d'années maximum de bonification,
- ➔ **l'octroi du « *Service Actif* » et la bonification aux contrôleurs des TPE et son extension à tous les corps subissant la pénibilité et la dangerosité.**
- ➔ **pour les OPA, l'amélioration du décret de 1967 et l'extension du décret amiante.**
- ➔ **le maintien du droit partiel au départ anticipé si l'agent à moins de 15 ans de « *Service Actif* », départ au prorata du temps passé en « *Service Actif* »,**
- ➔ **l'inscription des cadres d'emplois d'adjoint technique et d'agent de maîtrise, dans un cadre statutaire et réglementaire du « *Service Actif* », ouvrant des droits collectifs.**

Il ne s'agit pas de générer d'éventuels avantages indus mais d'accorder un dispositif rendu aujourd'hui nécessaire, car l'allongement de la durée de cotisation combinée à la dégradation des conditions de travail, à un âge de recrutement de plus en plus avancé, rendent difficilement supportable la pénibilité et la dangerosité des missions d'exploitation.

Les conditions de travail, des Personnels d'exploitation :

- ➔ **Le Travail de nuit, le travail posté, les horaires décalés provoquent:**
  - o des troubles de l'alimentation liés au décalage des horaires des repas, avec des troubles digestifs,
  - o des troubles de l'humeur, la perte de sommeil, de la fatigue chronique,
  - o une désorganisation de la vie familiale et sociale pouvant provoquer des troubles de la vie privée, des problèmes familiaux,
- ➔ **La dangerosité,**
- ➔ **L'exposition à des produits toxiques ... (cancérogènes, mutagènes...),**
- ➔ **L'exposition au monoxyde de carbone.**

Autant de facteurs de risques pour la santé qui conduisent, selon le professeur Domont, à une mortalité statistiquement supérieure parmi ces personnels. Bien que quittant la vie active plus tôt, **ils ont une espérance de vie diminuée de 5 ans en moyenne.**

**ESPÉRER VIVRE SA RETRAITE et EN BONNE SANTÉ  
Ce n'est que justice !**

**Pour cela, il faut exiger une réelle reconnaissance de la pénibilité,  
préserver et améliorer le dispositif actuel.**

**LE 7 SEPTEMBRE, PORTONS NOTAMMENT CETTE EXIGENCE !**



**UNE RENTRÉE DANS L'ACTION  
POUR LES RETRAITES**

**le 7 septembre 2010**

**APPEL UNITAIRE INTERPROFESSIONNEL**

**TOUS ENSEMBLE**

**EN GRÈVE ET**

**MANIFESTATIONS**

**contre une réforme brutale**

**et**

**un recul social sans précédent**

**AVEC LA CGT**

**UNE AUTRE AMBITION POUR NOS RETRAITES**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le directeur du cabinet du ministre d'État

Paris, le 30 JUL. 2010

Référence : D10014839

Monsieur le Secrétaire général,

Je tenais à vous remercier de votre participation et de la qualité de nos échanges lors de l'audience intersyndicale du 22 juillet dernier relative au projet de contrat de performance de l'établissement public Voies Navigables de France (VNF).

Comme je vous l'ai indiqué, les objectifs de report modal fixés par le Grenelle de l'environnement nécessitent de définir un grand projet pour la voie d'eau. Je souhaite qu'il soit porté par VNF et qu'il puisse faire l'objet d'un contrat de performance ambitieux entre l'État et cet établissement public, pour la période 2010-2013. de performance ambitieux entre l'État et cet établissement public, pour la période 2010-2013.

Pour y parvenir, il faut pouvoir mobiliser d'importants moyens supplémentaires afin de rénover, moderniser, sécuriser et développer le réseau confié à VNF. Il faut pouvoir également mettre en place une organisation plus efficace permettant de confier à un acteur unique l'ensemble des leviers nécessaires à la gestion de la voie d'eau.

Comme je m'y suis personnellement engagé, compte tenu de l'impact que peut avoir ce projet sur les services et les personnels, le directeur des infrastructures de transport organisera, avec l'appui de la direction des ressources humaines, une large concertation qui associera l'ensemble des organisations syndicales représentées au sein du ministère et de VNF.

Dans un premier temps, des réunions bilatérales seront organisées dès la rentrée, pour lesquelles la direction des infrastructures de transports vous transmettra au préalable les documents préparatoires aux échanges qui doivent s'engager afin de déterminer les points de vigilance et les attentes des personnels. J'attacherai une attention toute particulière aux propositions qui émaneront de ces thèmes de discussions.

C'est à l'issue de cette concertation et en fonction des conclusions qui pourront en être tirées, que sera engagée, avec vous, la phase de négociation sur le contrat de performance.

Monsieur Jean-Marie RECH  
Secrétaire général de la FNEE-CGT  
263, rue de Paris  
Case 543  
93515 MONTREUIL CEDEX

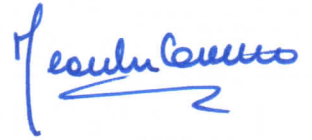
Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

Pour conclure, je vous confirme ma détermination à faire avancer ce dossier afin de redonner de réelles perspectives de développement de la voie d'eau qui doit pleinement participer à notre politique de transport durable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien à vous*



Jean-François CARENCO





## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### EVOLUTION DOMANIALE DES PHARES

#### **Après les routes et les voies navigables la grande braderie du patrimoine de l'État continue !**

*Une délégation de la Fédération CGT Equipement-Environnement, a été reçue au cabinet du ministre MEEDDM le 9 juillet 2010 de 11h à 12h30 sur le transfert domanial des phares vers les collectivités territoriales.*

#### **Ont participé à cette audience :**

**Pour la CGT:** Gérard Le Briquer (responsable collectif fédéral « mer »); Didier Alligné(SNAPB); Christian Mahut (CCAS et SNPTRI); Claude Declerck (SNOA)

**Pour le cabinet du MEEDDM :** J-F Carenco (directeur); Th. Degos (directeur adjoint); E. Banel (conseiller technique Mer); M. Pelletier (chargé de mission mer).

*Cette audience demandée par la CGT fait suite à la circulaire, en date du 20 mai 2010, envoyée par le directeur du cabinet du ministre d'État aux Préfets de région et aux directeurs interrégionales de la mer (DIRM), leur demandant de rechercher avec les collectivités locales (région, département, communauté de communes et communes) des solutions afin de donner une « deuxième vie » aux phares...(avec une vocation plus culturelle et touristique).*

*La piste envisagée est le transfert domanial dans le domaine public des collectivités, des bâtiments sur la base du volontariat, sous la forme d'une cession amiable et gratuite, assortie d'une convention d'usage pour la mission de signalisation maritime, restant de la compétence de l'État.*

*Le conservatoire de l'espace littoral est chargé d'apporter son concours et son expertise en terme de protection et de valorisation du patrimoine littoral conformément aux engagements N° 103 du Grenelle de la MER.*

*Enfin cette démarche pourrait être étendue dans les zones portuaires à d'autres établissements de signalisation maritime.*

**Cette perspective inquiète la CGT, les militants et agents des parcs de balisages (Ouvriers des Parcs et Ateliers), les contrôleurs des TPE du domaine Phares et Balises et de Sécurité Maritime et les agents du CETMEF chargés de maintenir les systèmes de navigation (feux et radio des CROSS) des phares.**

**La CGT a dénoncé** cette logique de désengagement de l'Etat de son patrimoine après l'avoir laissé se dégrader sans entretien suffisant voire abandonné les grosses réparations du patrimoine ; certains phares sont en péril et nécessitent des travaux d'urgence de sauvegarde. La démarche du ministère vise à se débarrasser de ce patrimoine national faisant partie de notre histoire et assurant la sécurité de la navigation maritime! Ce désengagement de l'État sur les collectivités représenterait un nouveau transfert de charge sur les finances locales. Elle a rappelé le caractère régalien de la mission de sécurité de navigation des phares et balises et la nécessité de conserver les moyens de la remplir.

De plus une cinquantaine de phares avec leurs annexes en bord de mer relevant du domaine des Phares et Balises, ports et littoral, comportent des logements de type unités d'accueil gérées par les ASCEE ou des logements de fonction pour les personnels, gardiens et contrôleurs de phares, chargés de la sécurité de la navigation ; **Ils sont à considérer avec une utilité sociale pour les agents** et comme un patrimoine à valeur historique et à ce titre se pose désormais la question de la valorisation de ce patrimoine, aujourd'hui placé sous l'autorité des Préfets de région ou de département.

**La délégation CGT n'accepte pas la réduction du patrimoine à usage social** et a exigé, comme l'a fait le CCAS en audience au Cabinet du ministre le 6 avril 2010, la création d'un dispositif d' « exception sociale » pour que le MEEDDM continue de maîtriser ce patrimoine exceptionnel en évitant qu'il soit mis sous la pression des cessions de biens, donc de le sortir de la marchandisation du bien social qui est un des critères de gestion de France Domaine, nouveau gestionnaire des propriétés de l'ETAT.

**La CGT est opposée au transfert domanial gratuit** et a rappelé les solutions alternatives mises en œuvre sur plusieurs sites sous forme de partenariats avec des collectivités ; cela nécessite la mise en place **d'une nouvelle « Gouvernance » à l'échelle de nos façades maritimes** pour engager avec le Conservatoire du littoral une valorisation du patrimoine phares en respect de l'engagement N°103 du Grenelle de la mer.

### **Les réponses et réflexions apportées au cours de cet échange.**

**Le directeur de cabinet, Jean-François Carencu,** répond qu'il n'a pas les moyens de réparer les phares, ni même de les entretenir, il reconnaît que l'État ne fait plus rien pour les phares depuis 30 ans ! « *Je veux sauver les phares comme vous ; je n'ai pas d'autre solution que de chercher des moyens financiers ailleurs qu'à BERCY !* »

Il espérait pouvoir mettre en place une taxe sur les bateaux dans le cadre du DAFN (droits annuel de francisation et de navigation= ensemble des taxes et redevances payées par les usagers nautiques) pour dégager des financements mais cette solution a été rejetée !

**La CGT a fait valoir** que COMOP (comité opérationnel) du Grenelle de la mer chargé de réfléchir aux voies et moyens de la mise en œuvre des « droits de la mer, fiscalité et financement », n'avait pas encore remis son rapport définitif au Ministre et qu'il appartient d'inclure cette priorité de la valorisation des phares dans ce cadre de nouvelles ressources de la fiscalité et redevance des usages de la mer et des installations.

**L'Etat va tout de même consacrer une enveloppe de 8 millions d'euros** chaque année à partir de 2011 pour l'entretien des phares, qui sera déléguée au Conservatoire du littoral. (en sachant qu'il faut environ 3 millions d'€ pour l'entretien du seul Phare de CORDOUAN dans l'estuaire de la Gironde). « *L'ETAT a le devoir de bouger et se tourne prioritairement vers les régions pour sauvegarder ce patrimoine considérant qu'elles avaient encore des capacités d'investissements* ».

## **Chercher l'erreur ?**

Pour la CGT, le Gouvernement ne peut s'exonérer de ses responsabilités dans ce domaine en cherchant à se débarrasser de son patrimoine et à opérer à un transfert gratuit dans le domaine public des collectivités qui sont par ailleurs, de plus en plus contraintes aux économies sur leurs budgets locaux en raison de désengagement de l'Etat et de ressources fiscales insuffisantes (suppression de la TP notamment !).

C'est pourquoi, nous avons affirmé notre opposition au transfert du bien (foncier et bâtiment) dans le domaine public des collectivités et notre exigence d'une politique nationale de valorisation des phares. D'ailleurs, la délégation a fait remarquer également que les préconisations du rapport du CGPC d'octobre 2006 sur la politique du patrimoine, restaient attachées à une véritable volonté politique de l'ex ministre de l'Equipement de préserver ses liens avec le patrimoine historique national et de se réappropriier la mémoire de ses métiers. Le principe d'une « gouvernance » de ce patrimoine avait été proposé avec un comité d'expert constitué par le comité scientifique et de l'histoire du ministère.

En conséquence, le ministre doit pouvoir agir sur le volet immobilier « phares » pour éviter la cession de ces biens gérés par les correspondants régionaux de France Domaine, en dehors de toutes considérations du patrimoine historique national.

L'intérêt du ministère est de rester impliqué dans la gestion du parc immobilier social et de ne pas laisser sa gestion aux seules instances locales (Préfets et des instances de pilotage de la politique immobilière).

La CGT demande que la DAFI (délégation à l'action foncière et immobilière du MEEDDM) mette en œuvre les outils techniques et financiers<sup>1</sup> concernant le patrimoine immobilier phares et social (ASCEE) du MEEDDM.

Il faut engager une programmation pluriannuelle des dépenses d'entretien sur 2011-2012 et après.

## **Ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd !**

Selon le Cabinet, les **logements sociaux ou unités d'accueil**, devraient être conservés, dans le cadre d'autorisation d'occupation temporaire et de convention de partenariat entre l'État (à ce titre France Domaine représente l'Etat propriétaire) et le réseau des ASCEE et services. Les obligations de services des unités d'accueil seront finalisées dans ce cadre (titre de propriété, convention d'utilisation et volet entretien qui incombe au propriétaire).

La langue de bois n'a pas été de mise lors de cette audience avec les responsables du cabinet, nous avons le sentiment d'avoir été écoutés.

**Si nous voulons être entendus et obtenir des garanties pour les personnels et leurs outils de travail, nous ne ferons pas l'économie d'une mobilisation des personnels sur le terrain. La CGT portera ces revendications auprès des personnels en vue de permettre, dans l'unité la plus large avec d'autres syndicats et associations y compris le CCAS, une large mobilisation sur le maintien et la revalorisation du patrimoine immobilier social.**

---

<sup>1</sup> La circulaire DAFI du 31 août 2009 sur le volet immobilier du dialogue de gestion 2010 ne doit pas retirer au MEEDDM la légitimité de son intervention sur le champ de l'immobilier social consistant à faire valoir les besoins de « grosses réparations » et d'entretien du patrimoine social au sein du programme N° 309 gérés par France Domaine et du programme N° 217 sous la responsabilité du SG du MEEDDM.

**Le Cabinet a affirmé que l'État garderait la mission « sécurité de navigation maritime » et que les agents concernés n'avaient pas de crainte à avoir sur cette évolution domaniale des phares.**

**A bon entendeur salut !** Ce sont des missions régaliennes relevant encore de la compétence de l'Etat. **Mais qu'on se le dise, si la perspective de la cession des actifs patrimoniaux de l'Etat** à des fins d'économie d'entretien et de moyens en personnels (déjà en nombre insuffisant), se mettait en œuvre, point n'est besoin d'être devin pour imaginer que cette vision comptable mettrait à terme en péril les missions et compétences des services pour la maintenance, l'entretien et la réparation des installations (principales tâches des contrôleurs Phares et Balises et des OPA).

La question de l'intervention des agents du MEEDDM sur des établissements phares, d'ores et déjà concédés à des collectivités et gérés sous forme de délégation de service public, doit être revue en regard des intérêts des « gestionnaires touristiques » qui sont incompatibles avec une exploitation continue du site 24 sur 24 et quelques fois dans l'urgence d'une maintenance des installations.

La CGT considère que le cadre de ce transfert n'est pas prévu par la loi de décentralisation d'août 2004 (Loi LRL) et qu'il appartient à l'Etat de garantir la sécurité et sûreté civile des populations et des usagers ; ici la sécurité de la navigation maritime et la prévention des accidents maritimes.

**La CGT dénonce l'absence totale de lisibilité sur les phares opérationnels** (classement selon les normes internationales de l'OMI et des orientations stratégiques nationale de signalisation maritime) alors que bon nombre d'entre eux et des installations sont utilisés par les Affaires Maritimes (fonctionnement des CROSS) pour la communication avec les navires et les missions de sécurité maritime; le rôle du CETMEF au sein des DIRM est à redéfinir et à redéployer dans la maintenance des systèmes feux et radio.

Enfin, la commission des phares, doit se réunir dans le cadre du bicentenaire des Phares et Balises et proposera des évolutions de la signalisation maritime avec les nouvelles technologies, le classement des phares selon les normes et stratégies de la sécurité de navigation. **Dont acte !**

**En fin d'audience, la délégation CGT a abordé la mise en place opérationnelle des directions inter régionales de la mer (DIRM).**

A ce titre, la CGT a demandé au ministère d'afficher clairement sa politique dans le domaine maritime avec les objectifs de l'État, les missions ainsi que les moyens matériels et humains pour les assumer. **Nous demandons à être destinataire des « audits » DIRM en cours et des projets de services.**

L'opacité actuelle place les personnels dans une situation d'incertitude, sur leur devenir professionnel, sur leurs rémunérations et les moyens de fonctionnement des DIRM.

**C'est pourquoi la CGT a demandé un cadrage national de garanties pour les personnels des DIRM** qui prennent en compte l'ensemble des missions et des services concernés, les rémunérations avec les régimes indemnitaires spécifiques, les garanties en matière de positionnement, les organisations du travail avec le respect des garanties minimales en matière de temps de travail, de repos et de sécurité, les droits syndicaux adaptés aux spécificités des métiers de la mer et à l'étendue géographique des façades maritimes.

**Le cabinet demandera au nouveau Directeur de la DAM d'engager une première réunion sur les droits syndicaux (statutaires, moyens de déplacement, locaux et informatiques..).**



Relevé de décisions  
de la réunion du  
8 juillet 2010

## Relevé de décisions du Collectif Fédéral Mer

Présents : A. GODEC - R. BOZIER - M. QUEMENER - C. DECLERCK - D. ALLIGNE  
- C. GOAS - W. GARING - C. SANTAMARIA - I. COJAN -

Invité : Christian MAHUT (CCAS)  
Fédération : JM RECH - G. LE BRIQUER

### ■ **Actualité : préparation audience du 9/07/10 au cabinet du ministre : évolution domaniale des phares**

Suite au courrier de CARENCO du Cabinet au Préfet en date du 20 mai 2010 et à la demande d'audience de la Fédération, le collectif a préparé la rencontre prévue le 9/07.  
La base de l'intervention de la CGT prend appui sur la lettre fédérale du 9 juin (en copie).

L'Etat, propriétaire historique de ces ouvrages via les services des Phares et Balises, cherche à se débarrasser des phares et ouvrages qui n'ont plus d'intérêt stratégique pour la navigation ; il propose aux Préfets de régions de tester l'intérêt des collectivités locales pour les phares de la façade maritime pointés dans la liste jointe à son courrier et de leur céder gratuitement la propriété du patrimoine phares et annexes.

Les feux et installations de la signalisation maritime situés sur les phares seront maintenus et entretenus dans le cadre de convention d'usage signée avec les collectivités locales et France domaine, nouveau gestionnaire des propriétés de l'Etat ; le conservatoire du littoral se verrait également confier la gestion de ce patrimoine et leur valorisation conformément aux engagements N° 103 du Grenelle de la mer.

**La CGT dénonce cette logique de désengagement de l'Etat de son patrimoine** après l'avoir laissé sans entretien suffisant voire abandonné ; nous contestons le scénario, jamais négocié dans le cadre du Grenelle, et qui ne s'est jamais prononcé sur les voies et moyens pour la mise en œuvre de cet engagement portant sur la valorisation des phares.

**La CGT est favorable à la mise en place d'une nouvelle « gouvernance » à l'échelle de nos façades maritimes**, associant les services de l'Etat (au niveau central et régional) y compris avec la collaboration du comité d'Histoire de l'Équipement et son conseil scientifique, les gestionnaires du patrimoine social du MEEDDEM (FNASCEE-ASCEE), les collectivités locales et le conservatoire du littoral. La CGT se prononce pour la recherche de partenariats sous forme de conventions de gestion et financière. D'ailleurs, le rapport du CGPC de 2006 préconisait ce dispositif de partenariat, mais est resté sans suite de décisions !!! faute de moyens budgétaires.



**La CGT exige que soit pris en considération les besoins de « grosses réparation » du patrimoine** au sein du programme N° 309 du Budget de l'Etat en fonction des besoins exprimés au niveau des RBOP (dialogues de gestion entre Préfets) et du programme N° 217 prenant en compte les besoins des ASCEE pour leur volet immobilier au titre du patrimoine social.

**La CGT s'oppose à la cession des actifs patrimoniaux de l'Etat** à des fins d'économie d'entretien et de moyens en personnels (déjà en nombre insuffisant) ; Cette vision comptable mettrait à terme en péril les missions et compétences des services (pour l'instant considérés des missions régaliennes relevant encore de la compétence de l'Etat) pour la maintenance, l'entretien et la réparation des installations (principales tâches des contrôleurs Phares et Balises et des OPA). La question de l'intervention des agents du MEEDDM sur des établissements phares, d'ores et déjà concédés à des collectivités et gérés sous forme de délégation de service public, doit être revue en regard des intérêts des « gestionnaires touristiques » qui sont incompatibles avec une exploitation continue du site 24 sur 24 et quelques fois dans l'urgence d'une maintenance des installations.

La CGT considère que le cadre de ce transfert n'est pas prévu par la loi de décentralisation d'Août 2004 (Loi LRL) et qu'il appartient à l'Etat de garantir la sécurité et sûreté civile des populations et des usagers ; ici la sécurité de la navigation maritime et la prévention des accidents maritimes.

**La CGT dénonce l'absence totale de lisibilité sur les phares opérationnels** (classement selon les normes internationales de l'OMI et des orientations stratégiques nationale de signalisation maritime) alors que bon nombre d'entre eux et des installations sont utilisés par les Affaires Maritimes (fonctionnement des CROSS) pour la communication avec les navires et les missions de sécurité maritime; le rôle du CETMEF au sein des DIRM est important dans la maintenance des systèmes radio (voir note des camarades du CETMF remise au collectif).

**Enfin, la CGT n'accepte pas la réduction du patrimoine à usage social géré par les ASCEE** (une quarantaine d'unités d'accueil existantes à tarification sociale au service des familles du MEEDDM y compris à titre gratuit pour les agents à conditions sociales très modestes et défavorisées ainsi que pour les nouveaux arrivants).

**C. Mahut, du CCAS rappelle la déclaration unitaire faite par la CGT en audience au Cabinet du ministre le 6 avril qui demande que le patrimoine social soit intégré au MEEDDM au titre de « l'exception sociale » pour maîtriser son patrimoine et le sortir de la marchandisation en cours liées aux cessions des actifs de l'Etat via France Domaine.**

**Un compte rendu de l'audience avec le cabinet sera diffusé.**

## ■ **L'organisation de la CGT mer : constitution en UF**

Un point est fait par chaque composante (SNPAM, SNAPB, SNPTRI et SNOA) sur les forces et l'organisation de la CGT présentes et concernées dans les nouvelles entités (DIRM et DDTML).

**Deux AG d'adhérents ont eu lieu** dans la DIRM Atlantique SUD et la DIRM Atlantique nord et Manche ouest, sous l'impulsion des camarades pilotes et de la fédération pour la logistique ainsi que la présence de Jean Marie RECH, SG de la fédération à ces réunions.

Il ressort des réunions organisées sur le terrain avec la présence de l'ensemble des composantes fédérales concernées, une bonne satisfaction d'avoir réussi à les organiser (engagements de la dernière réunion du collectif mer du 16 mars 2010) à partir d'un travail de base d'identification des syndiqués (constitution de fichiers communs et invitation à tous les adhérents).

Les discussions ont permis d'apprécier les potentiels de militants et de franchir une nouvelle étape ensemble pour être en capacité d'élaborer des revendications convergentes et partagées par les organisations et de se donner l'objectif de déploiement de la CGT dans tous les services.

**Le collectif prend acte de la constitution de ces deux UF et de la constitution des bureaux pour animer le travail en UF.**

**S'agissant de la DIRM Méditerranée**, une UF, déjà embryonnaire est également en cours de constitution à partir des pratiques de réunions qui ont déjà eu lieu entre les composantes ; mais le bureau reste à formaliser ainsi que la désignation du camarade pour son animation. On a besoin d'apprendre à se connaître et de savoir comment on travaille et avec quels moyens ; droits syndicaux, locaux et matériels au niveau des implantations.

**La date d'une AG d'adhérents de la DIRM Mer du Nord –Manche Est, est fixée le 21 septembre 2010.**

**Le collectif partage la décision de poursuivre le travail de terrain** en vue de la désignation rapide (avant le 1<sup>er</sup> septembre) du camarade animateur des UF.

<b>DIRM.....</b>	<b>Union fédérale .....</b>	<b>...animation ( transitoire)</b>
Mer du Nord – Manche Est	Réunion en AG le <b>21 septembre</b> :	SN PAM ;SN OPA <b>Dominique MAGNE ?</b>
Manche OUEST- Atlantique	Constituée lors de l'AG du <b>16 juin</b> : <b>bureau</b>	Thierry PERENNES?
Atlantique - SUD	Constituée lors de l'AG du <b>18 mai</b> : <b>bureau</b>	Raymond BOZIER (jusqua fin 2010)
Méditerranée	En cours de constitution mais pratique de réunion : formalisation prochaine du bureau	Charly SANTAMARIA?

## A faire rapidement :

- **Droits syndicaux** : en vue de mettre à la disposition de l'UF un véhicule neuf, correspondant aux moyens dégagés par le MEEDDM au titre des droits syndicaux auprès de la FD, Jean Marie RECH a besoin de connaître le nom du camarade responsable et animateur de la DIRM pour permettre l'affectation du véhicule.
- La Fédération a besoin d'avoir connaissance des bureaux des UF et des animateurs afin de mettre à jour les fichiers correspondants. **Chaque animateur doit faire remonter à la Fédération** ([orga.equipement@cgt.fr](mailto:orga.equipement@cgt.fr) et copie à [gerard.lebriquer@cgt.fr](mailto:gerard.lebriquer@cgt.fr) ) les noms des camarades : **noms, prénom, grade, coordonnées et service d'affectation, mail et tél**
- **Transmission de la liste des élus et mandatés des UFdirm –CGT (des CTP existants) au directeur avec une demande d'audience.**
- **L'élection du CTP des DIRM doit avoir lieu d'ici la fin de l'année** (octobre ou en novembre) : Pour cela, les UF pourront commencer à travailler une expression propre à chaque DIRM ; le collectif fédéral mer prendra en charge la rédaction de la profession de foi à transmettre à l'administration pour l'envoi du matériel de vote.

### ■ DIRM : CADRAGE national

Suite aux réorganisations (DIRM et DTML) le désarroi des personnels se manifeste par un malaise dans le travail : stress, perte de repères sur les missions et métiers, absence de visibilité des nouvelles entités, désorganisation et management calé sur la logique de performances et de résultats.

**La logique de création des DIRM** (que la CGT a dénoncée tout en étant favorable à une autre organisation administrative de la mer centrée sur les DREAL, organisation territoriale de l'Etat de droit commun...) était porteuse d'un grand bouleversement des organisations de travail et des conditions de travail qui se dégradent au point où les agents ne savent plus comment « tourne la machine administrative » au sein des DIRM et plus largement avec les DDTML (de nombreuses conventions et avenants de travail sont « bricolées » pour identifier et fixer les modalités de travail des services). Un audit « état des lieux » est en cours dans chaque DIRM : des camarades ont été auditionnés ; **la CGT demande à être destinataire de ces audits afin d'avoir une vision globale de l'ensemble des DIRM** (effectifs, moyens et mode de fonctionnement) et **une appréciation de la cohérence des projets de services** et immobiliers en cours d'élaboration sur 2010-2011. Les questions d'affectation sur des postes non définis et des formations se posent crument selon les services (le bilan des pré-positionnements doit être transparent pour les syndicats).

**Le collectif valide l'exigence d'un cadrage national**, demandé à la DRH en 2009 mais resté sans réponse, pour d'une part, mettre en cohérence les organisations des 4 DIRM et les liens de travail avec les services des DTML et DREAL notamment responsables RBOP et d'autre part, prendre en compte les situations statutaires, besoins de formation des agents et les droits syndicaux et moyens.

**5 groupes de travail sont à mettre en place dès la rentrée pour travailler sérieusement : demande sera faite auprès de la DRH sur les contenus et calendrier :**

- **Organisation de travail et des services** : maintien des missions et emplois des services concernés ; moyens budgétaires/dialogue de gestion ; organisation et fonctionnement DIRM et DDTML /services supports; rôle et place du CETMEF au sein des DIRM ; l'organisation de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) et les besoins de recrutement des enseignants des lycées professionnels maritimes ; moyens POLMAR terre/ reconnaissance des métiers et spécificités des missions ; besoins de formations ;
- **Gestion des corps et des personnels** (garanties statutaires minimales / fusions des corps et réformes cat B / parcours professionnels et promotions..) ;
- **Régime indemnitaire** : reconnaissance des qualifications et spécificités de l'organisation du travail/pénibilité et service actif ; logement de service
- **Droits syndicaux** : pérennisation des droits issus de la circulaire de 2008/ moyens de déplacement, locaux et moyens informatiques dans les implantations sur le littoral. **Une première réunion avec le nouveau directeur de la DAM portera sur ces questions.**
- **Fonctionnement des instances de consultations** (CTP, CHS et CLAS) et du CTPM<sup>1</sup>.

**Le collectif prend la décision de travailler sur les contenus revendicatifs de ce cadrage national** : les camarades sont chargés de rédiger des fiches : droits syndicaux, CETMEF, POLMAR terre, entretien et maintenance des phares, programme budgétaire 205 /dialogue de gestion.

**L'objectif est de porter les questions auprès de la DRH dès la rentrée de septembre 2010.**

---

<sup>1</sup> la question de l'intérêt d'un **CTPC de la DAM** est posée pour traiter en cohérence les volets effectifs et moyens des services sachant que les DREAL RBOP auront à prendre les décisions d'allocation budgétaire aux DIRM sur le programme 205 « sécurité et affaires maritimes » dans le cadre du dialogue de gestion interne entre services du MEEDDM (services déconcentrés et DAM). Ce CTPC DAM doit s'articuler avec une vision globale mer ministérielle (MEEDDM) et interministérielle (SG mer et DDTM) **à travers un CTPM**, seule instance de consultation sur les questions communes mer, maritime et du littoral.

## ■ DIVERS

Un rapide échange a eu lieu sur la négociation qui s'ouvre avec les représentants portuaires d'un **protocole spécifique des OP/OPA** associé à la convention portuaire en cours de signature par la FNPD.

**Le collectif fédéral Mer se réunira en fonction des besoins et des échéances à venir.**

Gérard le briquer  
*Animateur du Collectif fédéral Mer*

## ■ Dernières minutes : Infos fédérales

La Fédération (Nicolas BAILLE) vient d'avoir un échange téléphonique (10 août 2010) avec le Département des relations sociales, les **élections des CTP des DIRM seraient prévues en novembre prochain**. La Direction des ressources humaines va organiser une réunion sur ce sujet avec les organisations syndicales début septembre.

Enfin, suite à l'audience du 22 juillet au Cabinet relative au **projet de contrat de performance de VNF, une réunion est prévue le 16 septembre** matin entre la CGT et le Direction des infrastructures de transport. Ceci a été confirmé par un courrier du directeur de Cabinet à la Fédération le 30 juillet (ci-joint).



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 19 août 2010

**Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT - Préfet**  
Directeur régional et interdépartemental  
de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France

**Objet : Elections du 19 octobre 2010 pour les CTP des DRIEA**

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 26 juillet 2010, la Direction des ressources humaines du MEEDDM nous a informé de la tenue d'élections le 19 octobre prochain pour les CTP relevant de votre direction à savoir : CTP Régional de la DRIEA ; CTPS placé auprès du DIRIF ; CTPS placé auprès du directeur adjoint de la DRIEA.

Nous vous informons que notre organisation syndicale a fait acte de candidature pour ces trois directions.

Nous vous demandons d'apporter, dans le cadre du processus électoral, toutes les garanties nécessaires au bon déroulement des opérations et des différentes phases de ces élections.

Pour ce faire, nous vous demandons de réunir dans les meilleurs délais les organisations syndicales pour les rendre destinataires des documents suivants :

- la liste précise des électeurs par corps et grade dans chaque direction et leur affectation par service y compris la liste des agents n'ayant pas encore une affectation définitive dans les services.
- les coordonnées administratives et mail des agents.

Nous sollicitons votre engagement pour permettre l'exercice d'une campagne électorale assurant aux syndicats toutes les garanties pour l'organisation de réunions dans le cadre des droits syndicaux (HMI, AG, Déplacements,.....).

De même, nous comptons sur vos services pour assurer la bonne diffusion des matériels électoraux directement aux agents.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Marie RECH', is written over a horizontal line. Below the signature, the name 'Jean Marie RECH' is printed in a bold, black, sans-serif font.

Copie :

- Direction des ressources humaines du MEEDDM
- Département des relations sociales du MEEDDM

Bruxelles le 23 juillet 2010

## **Euromanif le 29 Septembre 2010, Bruxelles Non à l'austérité – Priorité à la croissance et l'emploi**

Chères/ chers collègues,

La CES appelle à manifester massivement le 29 septembre 2010 à Bruxelles et dans les pays de l'Union européenne contre l'austérité, pour l'emploi et la croissance.

Face aux plans de rigueur imposés par les gouvernements, avec le soutien de la Commission européenne, il est crucial que la FSESP et ses affiliés se mobilisent, de nouveau, le plus largement possible à Bruxelles.

Notre message est clair, nous refusons que les salariés du public, qui sont loin d'être des privilégiés, paient le prix fort pour une crise dont ils ne sont pas la cause. Les réductions d'effectifs et de salaires nuiront à l'emploi, à la qualité du service public et à la relance économique.

La FSESP appelle à de réelles alternatives aux coupes budgétaires pour combler les déficits publics et assurer le financement des services publics, telles que des moyens véritables pour lutter contre les paradis fiscaux et la fraude fiscale et pour une fiscalité progressive. Dans cette optique, et conformément à notre charte pour une fiscalité juste, nous soutenons la campagne de la CES pour une taxe sur les transactions financières (des informations sur cette campagne suivront ultérieurement).

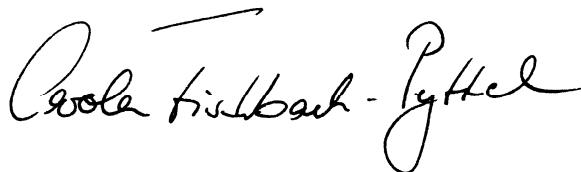
Afin d'assurer une grande visibilité aux salariés du public, un **bloc FSESP** sera organisé dans le cortège de la CES. Nous vous invitons à nommer un maximum de délégués pour former ce bloc FSESP, nous comptons notamment sur une forte mobilisation des affiliés belges et des pays limitrophes.

Dans la mesure du possible, nous encourageons les participants à manifester en tenue professionnelle, infirmiers, sapeurs-pompiers, gardiens de prisons et autres.

Des informations et tracts sont disponibles à <http://www.etuc.org/r/1533>.

Je vous prie de renvoyer la fiche de participation à Véronique Vandenabeele, [vvandenabeele@epsu.org](mailto:vvandenabeele@epsu.org), le plus tôt possible, merci d'avance.

En solidarité,



Carola Fischbach-Pyttel  
Secrétaire Générale

•  
EUROPEAN  
FEDERATION  
OF PUBLIC  
SERVICE  
UNIONS

•  
FEDERACIÓN  
SINDICAL  
EUROPEA DE  
SERVICIOS  
PÚBLICOS

•  
FÉDÉRATION  
SYNDICALE  
EUROPÉENNE  
DES SERVICES  
PUBLICS

•  
EUROPEISKA  
FEDERATIONEN  
FÖR OFFENTLIG  
ANSTÄLLDAS  
FÖRBUND

•  
EUROPÄISCHER  
GEWERKSCHAFTS-  
VERBAND FÜR DEN  
ÖFFENTLICHEN  
DIENST

•  
ЕВРОПЕЙСКАЯ  
ФЕДЕРАЦИЯ  
ПРОФСОЮЗОВ  
ОБЩЕСТВЕННОГО  
ОБСЛУЖИВАНИЯ